

0068
Arrêté n° _____ / MSHP/CAB du

03 AVR 2016

Portant mutation de 17 Directeurs Régionaux de la Santé
au Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique

LA MINISTRE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

- Vu la Constitution,
- Vu la Loi N°70-486 du 03 Août 1970 portant établissement des emplois supérieurs de l'Etat ;
- Vu la Loi n°92-570 du 11 septembre 1992 portant Statut Général de la Fonction Publique,
- Vu le Décret n°63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative des frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois, tel que modifié par le décret n° 81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu le Décret n°2014-554 du 1^{er} octobre 2014 portant organisation du Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida ;
- Vu le Décret n°2016-02 du 6 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret n°2016-04 du 12 janvier 2016 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2016-21 du 27 janvier 2016 portant attributions des Membres du Gouvernement ;

Arrête

Article 1: Les Directeurs Régionaux du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique dont les noms suivent sont mutés, conformément au tableau ci-après :

NOM ET PRENOMS	DIPLONES	MATRICULE	FONCTION PROPOSEE
ANOUAN N'Guessan Jean	Doctorat d'état en Médecine	165 172 T	DR Lôh Djiboua
GUEDE Gnlou Abel	Doctorat d'état en Médecine	165 208 Q	DR Gôh
TIA Mamadou	Doctorat d'état en Médecine	236 143 V	DR Tonkpi
ABLO Yao Alfred	Doctorat d'état en Médecine	165 146 Z	DR Kabadougou Bafing Folon
MIEZAN Egnakoubingancon Eugene Wenceslas	Doctorat d'état en Médecine	165 137 Q	DR Bélier
KOFFI Aka Charles	Doctorat d'état en Médecine	167 202 C	DR Abidjan 2
BAMBA née TOURE Fatoumata	Doctorat d'état en Médecine	165 202 A	DR Gbéké
KOUAKOU Affoué Elisabeth	Doctorat d'état en Médecine	167 163 U	DR Abidjan I Grands Ponts
KEITA Mamadou	Doctorat d'état en Médecine	154 097 F	DR Hambol
COULIBALY KONE Soltié	Doctorat d'état en Médecine	228 139 H	DR Agnéby Tiassa-Mé
N'DRI Roger	Doctorat d'état en Médecine	232 560 F	DR Gbokle Nawa San Pédro

KOULOU Alla Edmond	Doctorat d'état en Médecine	165 128 X	DR Cavally - Guemon
KOUADIO N'zue	Doctorat d'état en Médecine	147 080 V	DR N'Zi Iffou Moronou
KOFFI Brindou Jean Baptiste	Doctorat d'état en Médecine	232 642 D	DR Poro Tchologo Bagoué
KARAMOKO Fofana Ibrahima	Doctorat d'état en Médecine	232 476 X	DR Haut Sassandra
RAUX YAO Serge Patrice Nestor	Doctorat d'état en Médecine	240 456 P	DR Marahoué
AKUI Okamou	Doctorat d'état en Médecine	232 533 Q	DR Sud Comoé

Article 2: L'intéressé percevra, pour compter de sa prise de service, les traitements, indemnités et avantages prévus par les textes en vigueur.

Article 3: Toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté sont abrogées.

Article 4 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le



Dr Raymond GOUDOU COFFIE